



Institut Cerba

50
CERBA
APPEL À PROJETS

EN SOUTENANT VOTRE ENGAGEMENT !

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **15 DECEMBRE 2017**
à contact@institutcerba.com

CONTEXTE

La santé est un bien précieux qu'il faut préserver !

Aujourd'hui, pour évaluer son capital santé, pour prévenir certaines maladies, pour suivre une pathologie et monitorer son traitement, la biologie médicale est un des éléments indispensables aux professionnels de santé pour mener à bien leur mission ainsi qu'aux citoyens de plus en plus acteurs de leur santé.

Défendre une « **biologie solidaire et responsable** » est la mission que s'est fixé l'Institut Cerba, le fonds de dotation de notre Groupe.

Cette mission se traduit par le soutien de trois thématiques : formation, recherche et solidarité.

En 2017, année de son lancement et année du cinquantenaire de Cerba, L'institut Cerba a souhaité mettre à l'honneur et soutenir les collaborateurs qui sont nombreux à s'engager dans des projets d'intérêt général.

QUELS PROJETS POUVEZ-VOUS SOUMETTRE À L'INSTITUT CERBA ?

L'Institut Cerba apportera son soutien à des **projets ou actions d'intérêt général** dont les thématiques sont en lien avec :

- L'éducation, la formation sur des sujets de santé / nutrition / sport / conduites à risques
- La prévention en vue d'une meilleure santé
- La recherche en biologie médicale
- La solidarité (amélioration des conditions de vie, d'hygiène, d'accès à l'eau, d'accès aux soins ...)

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE SOUTIEN ?

L'Institut Cerba sélectionnera **5 projets** qui bénéficieront chacun d'une **aide financière de 2 000 €**.

COMMENT SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE ?

Le dossier de candidature ci-après doit être renseigné précisément et envoyé exclusivement par e-mail à contact@institutcerba.com

Date limite de réception des dossiers : **15 décembre 2017**.

Les décisions seront communiquées par écrit le **31 janvier 2018**

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le dispositif se déroule en quatre temps :

Temps 1 – Le Conseil d'Administration de l'Institut Cerba donne un premier avis selon des critères liés à la conformité de la proposition sur la base du dossier de candidature.

Temps 2 - Le Conseil d'administration de l'Institut Cerba peut être amené à demander au soumissionnaire plus d'explications sur le projet.

Temps 3 - Le Conseil d'Administration de l'Institut Cerba effectue le choix final des projets retenus.

Temps 4 - Le Conseil d'Administration de l'Institut Cerba annonce au collaborateur la sélection du projet pour un soutien de l'Institut Cerba.

CONFIDENTIALITÉ

Lors de la soumission et des évaluations, les membres du Conseil d'Administration de l'Institut Cerba sont soumis au strict respect de la confidentialité.

Les dossiers retenus feront l'objet, le moment venu, de communications ou d'actions concrètes selon les termes de la convention qui sera signée, et dans les principes décrits ci-dessous.

CONVENTION

Les modalités de financement, ainsi que les livrables attendus, seront précisés dans une convention entre l'association (ou ONG ou autre organisation) à laquelle est rattaché le (ou les) collaborateur(s) et l'Institut Cerba.

En contrepartie de ce soutien financier, l'association ou l'ONG à laquelle appartient le (ou les) collaborateur(s) devra notamment :

- Mentionner le soutien de l'Institut Cerba dans toutes les actions de communication ou de valorisation, pendant le projet ou après le terme de celui-ci ;
- Prévoir et produire un document de valorisation vulgarisé permettant de communiquer sur le projet ;
- Prévoir et produire un rapport intermédiaire d'avancement et un rapport final.



Institut Cerba



APPEL À PROJETS

ESPACE RÉSERVÉ À L'INSTITUT CERBA

- Dossier reçu le :
- Nom du collaborateur :

VOTRE PROJET

VOUS :

Nom :

Prénom :

Employé(e) par :

Au poste de :

Depuis le (JJ/MM/AA) :

Adresse mail professionnelle :

Téléphone :

VOTRE ASSOCIATION OU ONG OU AUTRE ORGANISATION :

Nom :

Date de création (JJ/MM/AA) :

Adresse :

Site internet :

Fonction/rôle au sein de l'association/ONG :

Domaines principaux de l'association/ONG :

Description des activités générales :

Transmettre les statuts de l'association/ONG/organisation avec votre dossier de candidature par mail : contact@institutcerba.com

LE PROJET :

Dénomination du projet :

A qui s'adresse le projet ?

En quoi consiste le projet (description précise et détaillée) ?

Quels sont les objectifs du projet ?

Quelle sera votre implication concrète ?

Date prévue de lancement du projet (JJ/MM/AA) :

Quelle est sa durée ?

En quoi le projet apporte une réponse au « problème » traité ?

Quel est le nombre de bénéficiaires ?

Quelles sont les différentes sources de financement ?

Votre dossier de candidature est à adresser **par mail** à contact@institutcerba.com au plus tard le **15 décembre 2017**